



Commission économique pour l'Europe**Comité du développement urbain, du logement
et de l'aménagement du territoire****Quatre-vingtième session**

Genève, 2-4 octobre 2019

Point 2 d) de l'ordre du jour provisoire

Examen de l'exécution du programme de travail pour 2018-2019 :**Administration des biens fonciers et aménagement du territoire****Projet de mandat du Groupe de travail de l'administration
des biens fonciers pour la période 2021-2025****Note du Bureau du Groupe de travail***Résumé*

Le mandat d'un groupe de travail est révisé tous les cinq ans par le Comité dont relève ce groupe ainsi qu'il est indiqué dans les Directives aux fins de l'établissement et du fonctionnement de groupes de travail sous l'égide de la Commission économique pour l'Europe (ECE/EX/1).

La présente note contient le projet de mandat révisé du Groupe de travail de l'administration des biens fonciers pour la période 2021-2025, tels qu'examiné et approuvé par le Groupe de travail à sa onzième session (Genève, 27 et 28 février 2019). Le mandat révisé tient compte de l'adoption et de l'entrée en vigueur du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et du Nouveau Programme pour les villes.

Le Comité est invité à approuver la prorogation du mandat du Groupe de travail pour la période 2021-2025 ainsi qu'à approuver le projet de mandat révisé et à le transmettre au Comité exécutif de la CEE pour approbation finale.



I. Projet de mandat du Groupe de travail de l'administration des biens fonciers pour la période 2021-2025

1. Le Groupe de travail de l'administration des biens fonciers œuvre sous les auspices du Comité du développement urbain, du logement et de l'aménagement du territoire de la CEE. Les autorités nationales chargées de l'administration des biens fonciers et les autorités concernées des États membres de la CEE sont membres du Groupe de travail.

2. Les objectifs généraux du Groupe de travail sont la promotion et l'amélioration de l'administration des biens fonciers et de l'aménagement du territoire dans la région de la CEE. Le Groupe de travail vise à promouvoir la sécurité d'occupation, l'amélioration des systèmes de cadastre et d'enregistrement des biens fonciers ainsi que le développement du marché immobilier. Compte tenu de l'entrée en vigueur du Programme de développement durable à l'horizon 2030, le Groupe de travail vise également à promouvoir la mise en œuvre de ce programme ainsi que la réalisation des objectifs de développement durable pertinents dans la région.

3. Les activités du Groupe de travail sont basées sur la coopération et l'échange de données d'expérience entre tous les pays de la région de la CEE au moyen de séminaires et d'ateliers organisés dans les États membres de la CEE, d'examen des systèmes d'administration des biens fonciers, de la participation à l'élaboration de monographies nationales sur l'urbanisation, le logement et l'aménagement du territoire organisée par le Comité du développement urbain, du logement et de l'aménagement du territoire, de la publication d'études et de lignes directrices sur des sujets précis relatifs à l'administration des biens fonciers et à l'aménagement du territoire, d'analyses comparatives, de l'élaboration d'inventaires des systèmes d'administration des biens fonciers, d'évaluation des marchés immobiliers dans la région de la CEE, et de la fourniture de conseils sur les politiques à mener ainsi que de services d'experts. Le Groupe de travail traite particulièrement de :

A. L'administration des biens fonciers

4. *Mission générale* : Contribuer au renforcement des capacités des services d'enregistrement des biens fonciers et des autorités cadastrales pour garantir une bonne gouvernance des terres et offrir des services fiables, pertinents et efficaces aux particuliers, aux entreprises et aux pouvoirs publics. Améliorer les politiques et pratiques relatives à la collecte, à l'enregistrement, à l'archivage, à la mise à jour et à la diffusion de l'information sur les droits de propriété et sur les caractéristiques géométriques et physiques des terrains.

5. *Activités* : Informations sur les droits de propriété, sur les baux et les prêts immobiliers, sur la couverture du sol, sur l'occupation des sols et ses restrictions et les adresses géoréférencées ; transfert des droits de propriété ; adjudication des droits sur les propriétés foncières ; règlement de litiges fonciers ; cartographie cadastrale ; gestion d'une base de données ; évaluation des biens immobiliers ; protection des données personnelles ; meilleure exploitabilité des données publiques concernant l'administration des biens fonciers et autres activités connexes ; tarification des services ; obligations d'amortissement des coûts ; développement des compétences professionnelles ; taxation des terrains et des biens immobiliers ; surveillance et évaluation des marchés immobiliers ; développement des services en ligne et évaluation et intégration des nouvelles avancées technologiques dans les systèmes d'administration des biens fonciers ; participation des autorités chargées de l'administration foncière aux programmes de gouvernance en ligne.

B. La gestion des terres

6. *Mission générale* : Contribuer à la formulation, à la mise en œuvre et au suivi des politiques foncières et géospatiales (y compris les questions techniques, juridiques,

organisationnelles et financières) ; promouvoir les programmes et projets d'aménagement durable du territoire.

7. *Activités* : Conseils pour la mise en œuvre de la politique en matière de données géospatiales ; contribution au développement durable des zones urbaines et rurales, en mettant particulièrement l'accent sur le remembrement des terres, la protection des ressources naturelles et le renforcement accru de la bonne gouvernance.

8. Le Groupe de travail réexaminera son programme de travail à intervalles réguliers pour assurer la cohérence de ses activités avec les travaux du Comité du développement urbain, du logement et de l'aménagement du territoire et avec les objectifs généraux de la CEE.

9. Les activités du Groupe de travail sont menées en étroite coordination avec celles d'autres organismes internationaux, gouvernementaux et non gouvernementaux travaillant dans des domaines apparentés, tels que le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat), l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale, d'autres commissions régionales de l'ONU, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), les institutions de l'Union européenne qui mènent des activités d'aménagement du territoire (par exemple, l'initiative INSPIRE), la Fédération internationale des géomètres (FIG), le Comité permanent du cadastre (CPC), l'International Centre of Registration Law (IPRA-CINDER), l'Organisation européenne pour l'information géographique (EUROGI), EuroGeographics et l'European Land Registry Association (ELRA).

10. Le Groupe de travail collabore avec les organisations financières et organisations donatrices internationales qui subventionnent des programmes et des produits liés à l'administration des biens fonciers dans les pays de la région de la CEE, tels que des programmes de l'Union européenne, de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement et de la Banque mondiale.

11. Le Groupe de travail encourage les partenariats public-privé et l'implication de ces deux secteurs dans la gestion des ressources foncières et le renforcement des capacités en vue d'un développement durable. Il encourage la coopération avec les établissements d'enseignement pour intensifier les activités de développement des compétences.
